

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE RÉCITATION ***L'ÉCHO DES MOTS 2024***

Admission des élèves :

Le concours est ouvert aux élèves du CE1 à la 5^e et se divise en 6 catégories de classes : CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e, 5^e.

Le concours se déroule en 2 phases, une ou deux journées de qualification et la finale deux semaines plus tard.

Entre un et trois élèves par classe peuvent être inscrits à la première phase, à l'issue de laquelle seront sélectionnés les finalistes.

Attention, les inscriptions **sont limitées**, et sont ouvertes **jusqu'au 31 janvier 2024**.

Choix et envoi des textes :

Les textes doivent être issus de recueils de poésie ou de récitation du patrimoine littéraire français. Aucune production personnelle ne peut être présentée.

Les établissements remettent les textes de leurs participants dans un courriel (à l'adresse motsetregards@gmail.com) comportant : nom de l'établissement, niveau de classe, nom de l'enseignant, nom des élèves, le titre et l'auteur du poème ou de la récitation.

Les textes doivent être joints à l'inscription et remis au plus tard le 31 janvier 2024.

Pour la phase finale du concours, les finalistes doivent choisir un second texte qui devra être remis par mail au plus tard le [...] soit une semaine avant la finale.

Épreuve :

Les participant(e)s doivent réciter leur texte par cœur en suivant exactement le texte remis aux membres du jury.



12 place du Caquet, 93200 Saint-Denis



motsetregards@gmail.com



09 72 43 50 38



Motsetregards.org

Le texte ne peut durer plus de 3 minutes, les élèves d'une même classe doivent choisir des textes différents.

Les participant(e)s doivent réciter le texte en commençant par indiquer son titre et son auteur uniquement. Il n'est pas permis de faire des commentaires avant ou après la récitation.

Les finalistes devront présenter un autre texte que celui donné lors de la phase de qualification.

Notation :

Les participants sont notés sur une échelle de 1 à 6 dans chacun des critères suivants :

LA VOIX ET L'ARTICULATION =

LE RESPECT DU TEXTE ET DE SA PONCTUATION =

L'INTERPRÉTATION DU TEXTE ET SA COMPRÉHENSION =

LA DIFFICULTÉ DU TEXTE =

LA PRÉSENCE PHYSIQUE =

L'ORIGINALITÉ DU TEXTE =

IMPRESSION GÉNÉRALE (en cas d'égalité) =

Résultat :

En cas d'égalité, sera déclaré **vainqueur l'élève qui aura obtenu le plus de points en impression générale et en originalité.**

Le jury sera composé d'au moins trois membres. Il n'y aura pas de discussion entre les membres du jury. Seules les notes seront prises en compte pour départager les candidats.

Prix :

Pour tous les participants : des boîtes à magie littéraires.

Pour les finalistes : des places de cinéma pour toute la classe.

Premier prix : deux places de spectacle choisies par Mots et Regards.

Deuxième prix : un recueil de poésie et un bon d'achat de livres à la librairie La P'tite Denise.

Troisième prix : un bon d'achat de livres à la librairie La P'tite Denise.



12 place du Caquet, 93200 Saint-Denis



motsetregards@gmail.com



09 72 43 50 38



Motsetregards.org